

La SEMERAP a effectué le contrôle pour la vente et a conclu que l'installation est non conforme (voir ci-joint plan et fiche diagnostic de la SEMERAP).

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal autorise Madame le Maire à signer tous les documents relatifs à ce dossier.

VOTE : Adoptée à l'unanimité

4 - Avenant au marché des travaux de voirie

Madame le Maire explique au Conseil Municipal la nécessité d'un avenant au marché de travaux de voirie 2023 afin de rajouter quelques travaux complémentaires.

VU le code de la commande publique,

VU le marché conclu avec l'entreprise adjudicataire en application de la délibération du conseil municipal n°2023-06-29-01 du 29 juin 2023,

VU la délibération n° 2020-06-09-2020 du conseil municipal du 9 juin 2020 relative aux délégations au maire en vertu de l'article L 2122-22 du CGCT,

Considérant que les crédits nécessaires sont inscrits au budget principal 2024 de la commune,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide

- de conclure l'avenant d'augmentation ci-après détaillé avec l'entreprise CYMARO

Marché initial montant : 85 597,13 € HT

Avenant n° 1 - montant : 7 226,25 € HT

Nouveau montant du marché : 92 823,38 € HT

- d'autoriser le maire à signer l'avenant considéré ainsi que tous documents s'y rapportant pour leur exécution.

VOTE : Adoptée à l'unanimité

5 - Questions diverses

Demande de création d'un terrain de boule à Champsiaux

Certains habitants de Champsiaux souhaitent réaliser un terrain de boule sur le domaine public à Champsiaux. L'emplacement envisagé (sur une étape du sentier d'interprétation à Champsiaux) ne paraît pas très adéquat d'autant plus que nous avons envisagé d'en faire une aire de repos avec des tables et bancs de pique nique.

Il serait souhaitable de ce rendre sur place pour visualiser sur le terrain et envisager un autre emplacement.

L'ensemble des élus souhaite une demande écrite avec des dimensions précises.

Devis pour l'établissement d'un diagnostic et recherche de fuite sur l'Abbatiale

L'Association les Amis de l'Abbatiale ont demandé un devis concernant des infiltrations dans l'abbatiale. Ce devis s'élève à 10 106.55 € ht soit 12 127.86 € ttc comprenant le diagnostic et des réparations ponctuelles des fuites.

Avant de prendre une décision, il serait souhaitable de se renseigner sur des subventions éventuelles.

Acquisition de table extérieur pour Champsiaux

Suite à la création du sentier d'interprétation, il serait judicieux et facile d'installer une petite aire de repos située à Champsiaux (point le plus haut de la promenade avec vue et panneau d'orientation).

Une proposition de tables en plastique recyclé et recyclable nous a été envoyée 799 € ht la table livrée à partir de 3 tables (959 € à l'unité). Le Conseil Municipal donne son accord pour la commande de 3 tables.

Point sur avancement de la fourrière de véhicules

La commune de Vic-le-Comte en sa qualité de coordonnateur de groupement a mené des négociations à leur terme avec le garage Concordet situé à Issoire/Champeix. Il nous est demandé notre accord sur les éléments de négociations indiqués ci-dessous avant le 19 juillet :

- *L'obligation pour les communes d'utiliser la plateforme SI fourrière, créée par l'Etat ;*
- *La mise en œuvre d'un tarif forfaitaire payé par les communes en cas de véhicules enlevés non-récupérés par leur propriétaire, compte tenu de la distance entre les communes et le garage ; ce montant est de 65 € HT / 78 € TTC (afin de couvrir le temps passé par le chauffeur, environ 1h puisque le délégataire ne pourra pas se rémunérer sur les tarifs appliqués au contrevenant) ;*
- *L'identification de lieux de stockage temporaire dans chaque commune, afin de gagner du temps lorsque plusieurs véhicules sont à enlever au même endroit (permet de dégager tous les véhicules, les stocker et ensuite faire les aller-retours à la fourrière) ;*
- *La transmission des calendriers des principales manifestations sur chaque commune ;*
- *Le respect par les communes des obligations d'information et d'affichage pour éviter tout contentieux avec les contrevenants (j'insiste sur ce point puisque c'est source de nombreux contentieux, il conviendra donc d'être vigilant sur les arrêtés et leurs affichages) ;*
- *Aucun enlèvement de véhicule le lundi pour les cas de stationnement abusif et voiture tampon.*

L'ensemble des élus sont d'accord sur les éléments de négociations mentionnés ci-dessus et propose comme lieux de stockage temporaire, si besoin l'ancienne décharge à Champsiaux.

Demande de travaux de Mme Laure PIMANT

Mme Pimant souhaite effectuer une tranchée le long de sa maison pour installer un drain et étanchéifier sa maison (infiltrations d'eau par le sol). Cette tranchée serait faite sur le domaine public. Le Conseil Municipal est d'accord mais précise que Mme Laure Pimant devra faire très attention au tuyaux de drainage des eaux pluviales déjà en place.

Le Secrétaire de séance,

Fait à MANGLIEU
Le Maire,



MAIRIE DE MANGLIEU

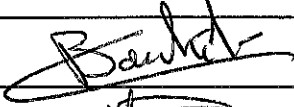
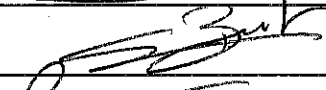
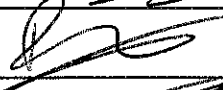
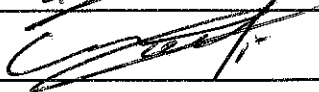
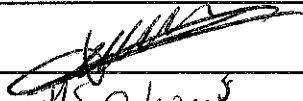
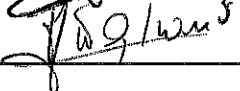
N° INSEE : 63205

Séance du 02/07/2024 à 20h00

N° d'ordre, objets, n° interne de l'acte et n° feuillet/page des délibérations prises durant la séance :

2	- Décision modificative n° 1 - Virement de crédits	- 2024.07.02.001	-
3	- Régularisation de servitudes de passage pour l'assainissement dans le lieu-dit Bonnepause	- 2024.07.02.002	-
4	- Avenant au marché des travaux de voirie	- 2024.07.02.003	-

Membres présents :

NOMS Prénoms	Observations
BOUCHICHE Laurent	
BROUSSE Michèle	
BRUT Emmanuelle	
BRUT Vincent	
MONTI Christian	
PAGES Patrice	
VERMOREL Julien	
WALRAND Andrée	

Procurations :

Mme LEGRIX Nathalie donne pouvoir à Mme BROUSSE Michèle

Membres excusés :

FAURE Francis, LEGRIX Nathalie

Membres absents :

DELTOUR Mélissa

Secrétaire de séance :

BOUCHICHE Laurent

Le Secrétaire de séance,



Le Maire,



